



Municipalité de Saint-Felix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Felix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0
Téléphone : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202
Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca
Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis qu'à la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 07 janvier 2025 à 20 h au 6115-A, rue Principale, à Saint-Felix-de-Kingsey, le conseil municipal statuera sur la démarche de dérogation mineure suivante.

Désignation de l'immeuble :	Nature et effets de la dérogation mineure demandée :
BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 5 740 393 DU CADASTRE DE QUÉBEC, MATRICULE 0673-78-8356 ZONE C-5	Reconnaître conforme l'implantation du bâtiment principal et de ses équipements accessoires ayant pour adresse le 1264 rue de l'Église à Saint-Felix-de-Kingsey dont : a) la distance entre le bâtiment principal et la marge avant au plus près est de 0,36m au lieu de 3,5m; b) la distance entre le bâtiment principal et la marge arrière est de 2,91m au lieu de 7,5m; c) la distance entre le bâtiment principal et la marge latérale vers le lot 5 740 394 à 0,56m au lieu de 2; d) la distance entre la marge latérale vers le lot 5 740 392 est à 1,94m au lieu de 3m; e) l'éloignement entre l'avant toit du bâtiment principal et la limite nord-est du lot à 0,45m au lieu de 0,60m; f) l'éloignement entre l'avant toit du bâtiment principal et la limite nord-ouest du lot d'une distance de 0,0m au lieu de 0,60; g) l'éloignement entre les avant-toits de la galerie avant du bâtiment principal et les limites de lot au nord-ouest à 0,45m au lieu de 0,60 h) l'éloignement entre la galerie (en cours avant) et la marge avant à 0,73m au lieu de 2m (au nord-ouest seulement) i) l'éloignement entre la galerie avec escalier (en cours avant) et la marge avant à 0,52m au lieu de 2m (au nord-ouest seulement); dérogant au règlement de zonage n° 547 article 28 et 123

Au cours de cette séance, les membres du Conseil municipal prendront connaissance des documents remis par les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Tout citoyen ou organisme souhaitant obtenir des précisions et des explications en lien avec ce projet ci-haut mentionné et les conséquences de leur autorisation ou souhaitant formuler un commentaire à leur égard peut le faire en communiquant avec la Municipalité de Saint-Felix-de-Kingsey au 819 848-2321 poste 112 ou par courriel à l'adresse suivante : inspection.batiment@saintfelixdekingsey.ca

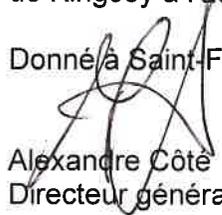


Municipalité de Saint-Felix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Felix-de-Kingsey (Québec) J0B 2T0
Téléphone : 819 848-2321 Télécopieur : 819 848-2202
Site Internet : www.saintfelixdekingsey.ca
Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

Le présent avis public est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à l'adresse suivante : www.saintfelixdekingsey.ca

Donné à Saint-Felix-de-Kingsey, le 13^e jour du mois de décembre 2024.


Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, *Alexandre Côté*, directeur-général et greffier-trésorier, exerçant au 1205, rue de l'Église, à Saint-Felix-de-Kingsey, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant **LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 0175-46-6118** aux endroits prévus à cette fin le 13^e jour de décembre 2024, entre 8 h et 16 h, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI je donne ce certificat de publication le 13^e jour de décembre 2024.


Alexandre Côté
Directeur général et greffier-trésorier